

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

TRIDI 13 du Mois Praïrial,

Ère vulgaire.

Dimanche 1<sup>er</sup>. Juin 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis la Maison de Noailles, n<sup>o</sup>. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour 6 mois, & de 11 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être *chargées*, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au cit. FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui commencera dorénavant le 1<sup>er</sup>. de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

## ITALIE.

De Naples, le premier mai.

Le nombre des personnes arrêtées à l'occasion de la conjuration dont la cour a donné des renseignements très-adroits, s'éleve dans ce moment à plus de 300. On y remarque le frère du prince de Latour, le prince Dantici, le duc Jourdain, le prince de Petra-Perfia, le chevalier Cantagilset, Filomarini, auteur de plusieurs tragédies; la duchesse de Popoli, & un grand nombre de gens de loi, de moines, de prêtres & d'officiers.

Les arrestations se multiplient chaque jour. Quelques personnes s'étonnent qu'on n'ait pas encore justicié les chefs de la conjuration. Parmi les détenus se trouve un certain Genaro, professeur de belles-lettres. Interrogé par les juges, il a déclaré qu'il avoit beaucoup de complices, mais qu'il n'en nommeroit aucun : il a demandé ensuite que le roi lui accordât une grâce. — Quelle grâce? lui a-t-on dit. — De faire dresser une guillotine sur la place publique, & de me faire trancher la tête.

Le gouvernement voyant que la coalition ne songe pas très-sérieusement à défendre le royaume contre l'invasion dont les François peuvent le menacer, a pris des précautions particulières pour sa sûreté personnelle : en conséquence, au lieu d'envoyer son contingent de troupes dans la Lombardie, il va former un camp sur nos frontières du nord, du côté de la Terracine : des ingénieurs sont déjà partis pour tracer ce camp, qui sera de douze mille hommes.

Le fidele peuple de Naples semble n'avoir pas une foi aveugle en la réalité de la conjuration qui a occasionné tant d'arrestations, & qui a jeté dans les prisons quelques-uns des plus chauds de nos lazaronis. Les palquinades les moins respectueuses sur la cour, tapissent journellement la Chiaia; & la police, malgré son extrême vigilance, ne peut parvenir à réprimer les auteurs de ces écrits qui parlent de liberté avec une audace vraiment inquiétante pour le ministère & pour la cour.

De Savonne, état de Gènes, le 30 avril.

Les succès des François dans le Piémont ont tellement épouventé la cour de Turin, qu'il y a été question de faire partir le roi pour Mantoue. On fait que les habitans de cette capitale avoient témoigné hautement leur mécontentement de ce que des généraux autrichiens avoient les principaux commandemens des postes du Piémont : ce mécontentement est devenu plus général & plus vif, lorsque le peuple a appris que plusieurs de ces postes ont été enlevés par l'intrépidité françoise.

Il y avoit un autre plan qui consistoit à faire passer la cour en Sardaigne; mais cette île, à laquelle le voisinage de l'escadre angloise de l'amiral Hood est loin de procurer aucun avantage, vient d'être mise en insurrection par des hommes libres qui en ont chassé le vice-roi, ainsi que les autorités soudoyées par le tyran de Turin. Dans ces circonstances, les rois coalisés demeurent presque d'accord, que le véritable asyle qui convient à Victor doit se trouver, si le Turc le trouve bon, dans la capitale de son royaume de Jérusalem.

## ANGLETERRE.

De Londres, le 17 mai.

L'attitude ordinaire du despotisme est une fierté insultante, qui ne consulte jamais les suites probables de ses démarches. Au mois de novembre de l'année dernière, Pitt craignant que les Etats-Unis de l'Amérique ne formassent une opposition considérable à ses projets, fit ordonner, sans motif & sans principe, la saisie des vaisseaux américains qui, sur la foi des traités, s'adonnoient au commerce libre des deux continens. Cette injustice atroce révolta l'Amérique entière, & le congrès arrêta des amemens protecteurs de sa liberté; alors Pitt fit suspendre l'exécution de sa loi contre les vaisseaux américains; mais d'un autre côté, il déchaina les pirates algériens ou ses alliés contre les Etats-Unis, afin qu'ils trouvaissent aux attéragés d'Europe des ennemis sur lesquels ils ne devoient pas compter. Cet horrible machiavélisme étoit à la veille d'être puni par une déclaration de guerre du congrès à l'Angle-

terre, lorsque Pitt a fait annoncer que le gouvernement britannique alloit donner une juste indemnité pour les bâtimens américains qui ont été enlevés : quatre négocians, membres du congrès, ont été nommés pour régler les demandes du commerce américain, & ils ont demandé, comme de raison, que Pitt fit restituer aussi les navires enlevés par les algériens. Cette demande sera accordée, & il ne restera au ministère britannique que la honte de deux démarches également dénoncées par la saine politique & par la bonne-foi des nations policées.

Le nombre des citoyens inscrits sur les listes des sociétés populaires dont le ministre a fait enlever les papiers & registres, s'éleve à plus de 12 mille; de sorte que voilà une enquête inquisitoriale très-étendue à faire : on assure que Pitt commence à s'en inquiéter au point qu'il a, pour ainsi dire, tracé la liste des membres du comité secret qui doit informer contre tant de prétendus coupables. Voici cette liste : MM. Pitt, Dundas, Welburaellis, W. Windam, R. Grenville, R. Stierle, le maître des archives, Jeakinson, H. Houghton, Upper-Onory, R. Powis, lord Monington, lord Mulgrave, Hawkin Brown, J. Antmister, J. Stanley, C. Thowland & Edmand Burke.

Dans les circonstances pénibles où se trouve le ministère, il est question d'un bill pour venir au secours des débiteurs insolubles.

#### FRANCE.

##### *Fin de la lettre de Bouillon du 6 prairial.*

Tout fut donc volé, emporté & dévasté; on se seroit encore consolé de ces malheurs si le sang de nos concitoyens n'eût pas coulé. Une des victimes de la férocité des Autrichiens, est le citoyen Saint-Germain, ci-devant gouverneur de ce pays. Ces cruels soldats ont levé vingt fois leur sabre & pointé leurs bayonnettes sur son corps en demandant de l'argent. Il leur a donné tout ce qu'il possédoit, argent, montres, bijoux, &c.; mais après avoir pillé le linge & autres effets, ils sont revenus à la charge; & comme ce malheureux ci-devant gouverneur ne pouvoit pas donner ce qu'il n'avoit plus, un des scélérats lui lâche à brûle-pour-point un coup de fusil, dont il tombe mort aux pieds de son épouse, qui ce jour avoit une médecine dans le cors.

Trente de nos concitoyens, dont quatre ou cinq femmes, ont éprouvé le même sort. Une cinquantaine d'individus sont plus ou moins blessés de coups de sabre ou de mousquet, & quelques-uns sont déjà morts de leurs blessures. Croira-t-on que les brigands armés, la plupart Bohémiens, Polonois & Hongrois, ont poussé leur féroce brutalité jusqu'à outrager le premier & le dernier âge de la vie humaine? Ils ont violé trois enfans de l'hôpital, dont l'aînée n'avoit que 12 à 13 ans; ils y ont massacrés deux vieillards de 78 à 79 ans, dont l'un se machoit qu'à l'aide de béquilles, & l'autre étoit presque privé de la vue.

C'est ainsi que les habitans innocens d'une ville qui est le chef-lieu d'un pays neutre & désarmé, ont été traités par une soldatesque barbare; ils ne pensent avoir d'autres crimes aux yeux des Autrichiens, que celui d'être depuis des siècles amis & protégés de la France, de laquelle ils tiennent leur existence.

Le primidi, premier prairial, les membres des autorités constituées s'occupèrent du soin de reconnoître une partie des dévastés, & sur tout de faire inhumer les citoyens massacrés, les François ou Autrichiens tués. On en étoit encore à s'occuper de ces devoirs funebres, lorsqu'on apprit que les Autrichiens devoient revenir le lendemain pour battre le château à brûle-pour-point & incendier la ville. La catastrophe de

la veille & celle dont on étoit menacé, fit fuir la majeure partie des habitans : hommes, femmes & enfans se réfugièrent dans les bois, emportant un peu de pain, & les effets qu'on avoit pu soustraire à la rapacité de l'ennemi; de sorte que la ville devint déserte.

Dans la matinée duodi prairial (21 mai) les alarmes se renouvelèrent sur le bruit que les Autrichiens étoient à la vue de Bouillon. Les habitans les moins timides cherchèrent leur salut dans la fuite. A ces faux avis succéda la nouvelle consolante que l'armée de la Moselle venoit à notre secours. En attendant, on vit arriver 12 à 15 cents hommes qui bivouaquèrent à une demi lieue d'ici au sud-est, & s'étendoient sur notre droite jusqu'au Bois-Brûlé. Au sud-ouest, au haut de la montagne, sur le chemin qui conduit à Sedan, étoient postés 5 à 600 hommes de la garde nationale de Sedan avec 8 à 10 pièces de canon; & sur notre gauche, étoient aussi placées des troupes tirées des garnisons de Sedan, Metziers & Libreville. Le tout étoit aux ordres du général divisionnaire Lebrun, dont le quartier-général étoit établi à la Platinerie, à un quart de lieue de Bouillon.

Les troupes étant dans cette position, la journée du duodi prairial (22 mai) se passa à faire des reconnoissances en avant par des patrouilles qui se succédoient, & virent encore quelques postes des ennemis.

Le quartidi, 4 prairial, on apprit que l'armée de la Moselle s'étoit portée sur Neufchâteau. Ce qui confirma cet avis, ce fut le bruit du canon qui se fit entendre depuis 11 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. On étoit inquiet sur les suites du combat qu'annonçoit la canonnade.

Le quintidi, 5 prairial, nous apprîmes que les François, commandés par Jourdan, avoient battu Beaulieu. Ce bruit vague acquit plus de consistance, quand nous vîmes que les troupes aux ordres du général Lebrun, postées sur nos derrières, traversèrent Bouillon avec leurs canons, & marchèrent en avant.

Aujourd'hui sextidi, 6 prairial, les succès des François sont confirmés, mais sans détails. Le général Beaulieu a été attaqué, battu, & son armée mise en déroute s'est retirée sur Rochefort, après avoir laissé, dit-on, 12 à 15 cents hommes sur le champ de bataille. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que 67 prisonniers sont arrivés ici cet après-midi, & qu'on a eu beaucoup de peine à les soustraire au ressentiment du peuple qui a le cœur plein de ses malheurs : ils doivent être transportés demain à Sedan.

Les officiers de l'hôpital ambulante ont été faits prisonniers; ceux qui les ont remplacés nous ont dit, à huit heures & demie, qu'ils avoient été appelés au monastère des ci-devant religieuses, pour y voir expirer une de ces infortunées, qui, au sac de la ville, avoit eu le poignet coupé d'un coup de sabre, en voulant défendre la virginité d'une jeune sœur des outrages des soldats.

Il est près de minuit; une trentaine de blessés & d'autres malades arrivent de Neufchâteau à notre hôpital ambulante; ils confirment la déroute de l'armée de Beaulieu... Excédé de fatigue & de sommeil, je finis ce récit imparfait. Je n'ai voulu dire que la vérité, & s'il arrivoit que je me fusse trompé, je reviendrai sur mes pas. J'aurai soin également de vous informer des suites du début de la campagne sur cette partie de la frontière... *Vive la république!*

*De Paris, le 13 prairial.*

Le pavillon républicain a été arboré au port de la Montagne : cette fête nationale a été célébrée avec la plus grande solennité. Le représentant du peuple Leconte-Saint-Michel a prononcé un discours dans lequel brillent éminemment l'élo-

quence & le patriotisme. On lui a amené son fils; il l'a serré dans ses bras, & l'a caressé voué à la liberté & à la république. Ce spectacle touchant & patriotique a excité les plus vifs applaudissemens. Lacombe-St-Michel a ensuite annoncé à nos braves marins que déjà les préparatifs étoient faits pour forcer les Anglois à quitter le siège de Bastia, & pour leur faire subir le sort qu'ils ont éprouvé à Toulon.

On écrit de Brest que la division de la flotte, aux ordres du contre-amiral Nielly, s'est emparée d'un convoi anglois de 30 bâtimens, escorté d'une frégate & de sept corvettes, venant de la Méditerranée.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 11 prairial.

A. P. C. Dauphin-Laival, âgé de 49 ans, né à Clermont-Ferrand, capitaine en second, avec grade de colonel, au régiment ci-devant des Gardes-Françaises, ex-noble, à Metzignac-de-Gelat, département de Puy-de-Dôme;

J. Jouffinot de Latour-Donnet, âgé de 64 ans, natif de Saint-Vit, département de la Corrèze, ex-comte, capitaine de Carabiniers, ensuite colonel à la suite de la cavalerie, domicilié à la Rode, & rue Traversière à Paris;

J. Put, âgé de 24 ans, né à Morillac, dép. du Cantal, marchand forain de parasol, sans domicile, arrêté à Douay;

P. Morillon-Dubellay, âgé de 78 ans, né à Poitiers, marchand de draps & de soie, ancien officier municipal de cette commune;

M. Lacodre, dit Montpoulin, âgé de 65 ans, natif de Mont-sur-Seine, ci-dev. St-Pourcin, dép. de l'Allier, bailli du ci-dev. couvent des religieux de St-Lazare, ex-abbé de l'élection de Ganat, notable de la commune de Svit, y demeurant;

L. J. Ferruyau, âgé de 37 ans, né & demeurant à la Motte-Avray, dép. des Deux-Sèvres, trésorier de France;

N. M. Compain, âgé de 64 ans, né à Maltra, dép. de Saône & Loire, cultivateur & agent national de la commune d'Avray;

C. Nantiat, âgé de 41 ans, native de Nantiat, département de Haute-Vienne, fille de l'ex-baron de Nantiat, domiciliée à Rouet, district de Châtelerault;

J. A. Guibora, âgé de 24 ans, né & demeurant à Saint-James, département de la Marne, vig. tron-journalier, soldat au onzième régiment de hussards;

Convaincus de conspirations contre la sûreté & la liberté du peuple, à la tête desquelles étoient Capri & sa femme, pour maudire le peuple, anéantir sa souveraineté, avilir & dissoudre la représentation nationale, soit en entretenant des correspondances & intelligences avec les ennemis de l'état, à l'effet de leur fournir des secours; soit en provoquant, par des écrits ou autrement, le rétablissement de la royauté; soit en faisant incarcérer arbitrairement les patriotes, soit en provoquant au meurtre d'un représentant du peuple, au fin d'une société populaire; soit en arborant la cocarde blanche, comme espion des ennemis; soit en favorisant les rebelles de la Vendée, en jurant de ne jamais porter les armes contre eux; soit en reconnoissant pour roi un Roi-disant Louis XVII, ont été condamnés à la peine de mort.

C. Meschiaie, âgée de 74 ans, native de Horgne, département de la Nièvre, ex-religieuse Ursuline à Moulins, & ex-noble, domiciliée à Montentoul;

Coaccusée, a été acquittée; elle sera détenue comme suspecte.

L. C. Begu, âgé de 40 ans, natif de Tours, y demeurant, ex-huissier, lieutenant-colonel du bataillon du départ. d'Inde & Loire;

Convaincu de manœuvres tendantes à favoriser la transition de l'infâme Dumouriez;

L. J. Moret, âgé de 46 ans, né à Arcis-sur-Aube, ex-curé à Premier-Fait, même département.

P. J. Lecocq, âgé de 60 ans, natif de Kerqueville, ex-curé de Courançon;

Convaincus de manœuvres tendantes à exciter la guerre civile & le rétablissement de la royauté;

C. Lacroix, âgé de 38 ans, natif de Chaurse, ci-devant garde-bois, cultivateur;

Convaincus de manœuvres tendantes à ébranler la fidélité des citoyens envers la nation, ont été condamnés à la peine de mort.

C. Dabuts, âgé de 33 ans, né & demeurant à Bernesay, départ. de l'Aube, laboureur & ferrurier;

Accusé de troubles tendants à empêcher le recrutement de la cavalerie;

J. Gillier, dit Michaut, âgé de 50 ans, natif de Saint-Sauveur, district d'Auxerre, potier de terre; Accusé de provocations au rétablissement de la royauté, ont été acquittés; ils seront détenus comme suspects.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Prieur.)

Suite de la séance du 11 prairial.

Au quartier-général de Thuin, le 8 prairial.

» Le 5 avant le jour, les avant-postes ont été attaqués au-dessus de Merbes: ils ont été surpris; la gauche a lâché le pied, & s'est repliée précipitamment sur la Sambre, & l'a repassée. Au même instant l'ennemi parut sur les hauteurs, & descendit même une pièce de 7 au bord de la Sambre sur le pont de Solré, vraisemblablement pour nous empêcher de le détruire, & pour tenter le passage: la pièce de 7 fut démontée, ceux qui la conduisoient mis en fuite, & le pont a été défait.

» Le général Kleber, en ce moment, conduisoit 15 mille hommes au-delà de l'Obbe, pour faire une pointe au-dessus de Mons, & faciliter les mouvemens de la gauche sur le camp de Grivelle; il n'étoit encore que 5 heures du matin, & nos divisions de droite couroient risque d'être coupées. Duhesme commandoit à l'Obbe, Malier à Binch; ils opérèrent heureusement leur jonction. Je leur donne de justes éloges; ils ont soutenu toute la journée le feu à mitraille de 8 ou 10 pièces de gros calibre & trois heures d'un feu roulant de mousqueterie; & par de bonnes manœuvres, ont tellement couvert leurs troupes, que quoique plus foibles, ils ont perdu peu de monde, se sont emparés, au pas de charge, de douze cents hommes, encloué une pièce de canon, & fait deux cents prisonniers; en sorte que nous avons conservé le cours de la Sambre, & que la journée a fini par être favorable à l'ennemi.

» Le 6, l'ennemi a tenté le passage de la Sambre sur plusieurs points: il a par-tout été repoussé avec perte: le soir il est descendu des hauteurs de la Tombe sous Charleroi, & a fait une attaque assez vive sur Montigny; il a perdu du monde, mais il a pris le village.

» Le 7, tout s'est mis en mouvement pour attaquer Montigny & le camp redoutable de la Tombe; la journée s'est passée en une canonnade assez vive & en des marches. L'ennemi a cependant tellement souffert, qu'aujourd'hui, il a abandonné son camp; on le poursuit.

Signé, Saint-Just, Levasseur.

Au quartier-général devant Collieure, le 28 floréal.

« Citoyens-Représentans, nous sommes toujours devant Collieure & Port-Vendre: nos canons de 24 font merveille: la brèche est très-avancée. Hier, à onze heures de nuit, l'ennemi fit une sortie sur trois colonnes composées de trois mille hommes pour enlever nos pièces. Ses mesures furent bien concertées; & sans la vigilance & sur-tout l'intrépidité de nos freres d'armes, il eût réussi; mais il a été repoussé avec une perte quadruple de la nôtre.

» Je ne peux vous exprimer l'opiniâtreté du combat; heureusement pour nous il faisoit clair de lune, & il nous étoit facile de distinguer dans la mêlée, par les habits bleus, ceux qu'il falloit frapper. Les représentans du peuple étoient avec moi, & nous avons eu ensemble le spectacle agréable de la gloire de nos freres d'armes. Sans exagération, on peut affirmer que la perte de l'ennemi a été considérable. Nous avons eu

en malheureusement environ soixante hommes tant tués que blessés. Parmi les prisonniers espagnols, il y a plusieurs officiers supérieurs.»

Salut & fraternité. *Signé*, DUGOMMIER.

Des récoltes riches & variées couvrent la surface de la république : la malveillance fait déjà des efforts pour nous priver des bras qui doivent les moissonner. Voici les dispositions décrétées sur le rapport du comité de salut public :

Art. I<sup>er</sup>. Tous les citoyens & citoyennes, qui sont dans l'usage de s'employer aux travaux de la récolte, soit qu'ils résident dans les campagnes, soit qu'ils soient domiciliés dans les villes, sont en réquisition pour la prochaine récolte.

II. Le salaire des citoyens employés à ces travaux sera fixé par les autorités constituées.

III. Tout refus de la réquisition portée dans l'article premier ; toute coalition tendante à faire abandonner les travaux, à les suspendre, à exiger des prix arbitraires, sera pourvuivic & punie comme crime de contre-révolution.

IV. Le comité de salut public est chargé de rédiger & de faire insérer dans le bulletin de la convention toutes les dispositions réglementaires, nécessaires pour assurer l'exécution du présent décret.

Barrière donne ensuite l'état de plusieurs prises angloises qui sont entrées récemment dans nos ports.

Le même membre annonce que le comité de salut public présentera incessamment un projet tendant à faire cesser la domesticité mâle, & à rendre aux campagnes la population qui leur est nécessaire.

Les sections des Amis de la Patrie, des Lombardes, de l'Homme-Armé & des Invalides ; la compagnie des vétérans, proposée à la garde du jardin national, & plusieurs communes, viennent féliciter la convention nationale, & exprimer les sentiments d'indignation dont elles ont été pénétrées en apprenant que des assassins avoient attenté à la vie de plusieurs représentants du peuple.

Trois conspirateurs, convaincus matériellement d'avoir entretenu des correspondances avec les émigrés, & de leur avoir fait passer des fonds, d'après la déclaration des jurés portant que le fait n'étoit pas constant, ont été condamnés par le tribunal criminel du département du Cantal, à la détention pendant la guerre, & à la déportation lors de la paix. Ce jugement ayant été dénoncé à la société populaire d'Aurillac par le citoyen Boudier, le représentant Bô l'a cassé, & a fait mettre les jurés en arrestation : mais, pour se venger de Boudier, les contre-révolutionnaires lui ont suscité un procès, relativement à une erreur de 150 livres commise dans un compte très-étendu, & ce patriote a été condamné à 20 années de fers.

Carrier, qui donne connaissance de ce fait, demande la suspension de l'un & l'autre jugement, & le renvoi aux comités de sûreté générale & de législation. — Cette proposition est décrétée.

Sur la motion d'un autre membre, la convention suspend aussi un jugement rendu à Privas, dans le département de l'Ardèche, & qui a acquitté trois conspirateurs du camp de Jalès, impliqués dans l'affaire du traître Saillant.

Après avoir entendu un rapport fait par Vouland, au nom du comité de sûreté générale, la convention rapporte un décret qu'elle avoit porté contre le citoyen Defroment, juge de paix du canton d'Aigueperse.

Grégoire, organe du comité d'instruction publique, à la suite d'observations intéressantes sur les jardins botaniques,

propose de mettre 150 mille livres à la disposition de la commission d'agriculture & des arts, pour la conservation & l'entretien de ces jardins dans les divers districts de la république : il propose aussi de charger plusieurs comités d'un rapport à faire sur les moyens d'utiliser un jardin botanique possédé à Constantinople par la république françoise. — Ce projet est décrété : le rapport de Grégoire sera imprimé.

*Séance du 12 prairial.*

On donne lecture du bulletin du patriote Geoffroy : « La journée d'hier a été plus calme : il a eu une heure de sommeil. Les élancements & picotements dans le trajet des plaies, sont diminués ; ce bénéfice est dû au suintement puriforme qui a été considérable, ce qui a bien déchargé les environs des plaies & ébranlé les escarres. Il a dormi deux heures, la nuit dernière. Ce matin, le pouls n'est que foible ».

Sur le rapport du comité des finances, la convention décrète que la trésorerie nationale ouvrira un crédit de 100 millions à la commission de commerce & approvisionnement, de 20 millions à celle des cours publics, de 30 millions à celle des transports, postes & messageries ; de 2 millions à celle des revenus nationaux, de 20 millions à celle des armes & poudres, & de 2 millions au comité des inspecteurs de la salle. La commission des revenus nationaux demeure chargée de surveiller & de faire payer sur les fonds mis à sa disposition, tout ce qui est relatif à la fabrication du papier pour les assignats.

Une compagnie de gendarmes ; les grenadiers de la convention ; & plusieurs communes viennent exprimer leur attachement aux représentants du peuple.

La commune de la Chapelle-Francoise se présente aussi : S'rgent sa pelle l'horrible massacre exécuté dans cette commune par les agens de l'insigne Lafayette ; il demande que le comité de sûreté générale soit chargé de rechercher les individus qui ont participé à cette conspiration, & dont plusieurs, à ce qu'on assure, sont employés dans les armées de la république. — La motion de S'rgent est adoptée.

Les Jacobins de Paris, & les citoyens & citoyennes qui composent leurs tribunes, sont admis : dans un discours brûlant de patriotisme, ils célèbrent la journée du 31 mai, où se déployèrent la grandeur du peuple françois & la sagesse de ses représentants. « Nous jurons, disent-ils, d'entourer de notre courage la convention nationale & la montagne sainte, dont nous ne cesserons de partager les dangers & de propager les principes ». — Le discours, prononcé au nom des Jacobins, & la réponse du président, seront insérés dans le bulletin.

On assigne une somme de 12 mille 500 livres pour les frais de culture de la partie des jardins du Luxembourg & des Tuileries qui a été ensemencée.

Un à compte de 1500 livres est accordé à la citoyenne Benoit, femme Bourdon, qui a découvert & porté à la section du faubourg Montmartre une marmite enfouie, qui contenoit en pièces d'or & d'argent plus de 60 mille livres.

Des difficultés se sont élevées sur la liquidation des frais d'exécution des jugemens criminels, parce que, dans le décret rendu à cet égard, il n'est fait mention que des dépenses pour le transport de la guillotine. Sur le rapport du comité des finances, la convention décrète que, dans la liquidation de ces frais, seront compris ceux pour le transport des condamnés au lieu de l'exécution & au lieu de la sépulture, pour les cordes, paniers, &c.